Administration communale WINCRANGE

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du : **17.04.2025**
Date de l'annonce publique : **11.04.2025**
Date de convocation : **11.04.2025**

Présents : Meyers, bourgmestre,
Thillens, Arend, échevins,
Engelen, Hoffmann, Koos, Schanck, Scholzen, Schruppen, Weber, conseillers,
Schroeder, secrétaire,

Excusé(s) : Piret, conseiller,

Ordre du jour : 4 a)

Sujet : **Stratégie communale pour la protection du climat, dans le cadre du Pacte Climat, selon le point 1.1.1 du catalogue des mesures du Pacte Climat.**

Le Conseil Communal,

* Revu sa décision du 12 août 2021 portant approbation du contrat Pacte Climat entre l'Etat luxembourgeois et la commune de Wincrange du 20 juillet 2021, portant fixation des règles de fonctionnement du programme et le paiement des subventions étatiques liées à la mise en œuvre de ce programme ;
* Vu le le catalogue des mesures du Pacte Climat 2.0 et en particulier son point « 1.1.1. Politische Verankerung der Energie-, Klima- und Ressourcenziele » Stratégie communale pour la protection de l'environnement » ;
* Considérant que la commune entend s'investir pleinement dans ce volet du Pacte Climat, en n'oubliant pas l'importance des autres aspects du catalogue ;
* Vu la stratégie communale « Klimaschutzstrategie 2030 + Der Gemeinde Wincrange (Leitbild) » établi par le Syndicat pour l'Aménagement et la Gestion du Parc naturel de l'Our et découlant de la stratégie régionale de protection du climat du Parc naturel de l'Our approuvée le 11 octobre 2022 par le collège des bourgmestre et échevins ;
* Considérant que la commune de Wincrange est commune-membre du Syndicat pour l'Aménagement et la Gestion du Parc naturel de l'Our ;
* Revu sa décision du 12 août 2021 portant approbation de la convention du 22 juillet 2021 entre le Syndicat pour l'Aménagement et la Gestion du Parc naturel de l'Our et les administrations communales de Clervaux, Esch-sur-Sûre, Kiischpelt, Parc Hosingen, Troisvierges, Vianden, Weiswampach et Wincrange relative au fonctionnement du service régional conseil climat du Parc naturel de l'Our ;
* Vu la loi du 25 juin 2021 portant création d'un pacte climat 2.0 avec les communes et modifiant la loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat ;
* Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
* Considérant que le conseiller Alphonse Piret a donné procuration à la conseillère Anne Scholzen pour ce point de l'ordre du jour ;
* Après délibération conforme ;

décide à l'unanimité des voix

d'adopter une stratégie communale « Klimaschutzstrategie 2030 + Der Gemeinde Wincrange (Leitbild) » établi par le Syndicat pour l'Aménagement et la Gestion du Parc naturel de l'Our et découlant de la stratégie régionale de protection du climat du Parc naturel de l'Our approuvée le 11 octobre 2022 par le collège des bourgmestre et échevins ».

Ainsi décidé à Wincrange, date qu'en tête
Suivent les signatures

Pour expédition conforme,
le bourgmestre, le secrétaire,

ADMINISTRATION COMMUNALE WINCRANGE